

Société à Responsabilité Limitée A.DIS.E.CO

Au Capital Social de 7 622 €
Siège social - Les Buissonets
35 720 PLESDER

2001 B 172

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO
DÉPÔT DU :

21 DEC. 2011

N° 3450 LE GREFFIER

procès verbal de l'assemblée Générale extraordinaire du
23 Novembre 2011

Sur convocation du gérant, les associés représentant l'intégralité du Capital Social de la Société A.DIS.E.CO, se sont réunis le 23 Novembre 2011 à 19 Heures au siège social à Les Buissonets PLESDER, à l'effet de délibérer la continuité de la SARL A.DIS.E.CO.

Monsieur COLLETER G en sa qualité de gérant, préside la séance. Il constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

-La continuité de l'exploitation

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-La continuité de l'exploitation
-Questions diverses

Malgré la perte de plus de 50 % du capital social les actionnaires décident de continuer l'exploitation de la SARL A.DIS.E.CO.

Personne ne demande la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

AVIS DE CONTINUITE D EXPLOITATION

Aux termes du procès verbal du 23 Novembre 2011

Les actionnaires de la SARL A.DIS.E.CO ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital sociale de continuer l'activité de la société.

Pour avis, le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. L. T.', written over a horizontal line.